

# Conseil de sécurité

Distr. générale
6 avril 2004
Français
Original: anglais

## Déclaration du Président du Conseil de sécurité

À la 4941e séance du Conseil de sécurité, tenue le 6 avril 2004, le Président a fait, au nom du Conseil, au sujet du point intitulé « La situation en Afghanistan », la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité se félicite de l'issue de la Conférence de Berlin sur l'Afghanistan tenue les 31 mars et 1er avril 2004, sous la coprésidence de l'Organisation des Nations Unies, de l'Afghanistan, de l'Allemagne et du Japon. Le Conseil remercie l'Afghanistan et l'Allemagne d'avoir conjointement accueilli cette manifestation, étape importante sur la voie qui mène à un Afghanistan démocratique vivant dans la sécurité, la stabilité, la liberté et la prospérité.

Le Conseil exprime son entier soutien à l'engagement, pris par l'Afghanistan et la communauté internationale, de mener à bonne fin la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn, et de poursuivre le processus de transition en Afghanistan en association durable, réalisant un modèle d'action concertée de la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité approuve la Déclaration de Berlin et souligne l'intérêt du Plan de travail du Gouvernement afghan, du rapport d'étape et de la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants annexée à la Déclaration de Berlin, et se réjouit des importants engagements financiers pluriannuels consentis par la communauté des donateurs internationaux.

Le Conseil de sécurité exprime en particulier son entier soutien à l'engagement, pris par le Gouvernement afghan, d'appliquer les réformes et les mesures nécessaires évoquées dans le Plan de travail.

Le Conseil est heureux que le Président Karzai ait annoncé la tenue d'élections présidentielles et parlementaires au suffrage direct d'ici à septembre de l'année en cours. Il souligne l'importance d'un environnement sûr pour la tenue d'élections démocratiques libres et régulières, qui soient crédibles, et la nécessité de nouveaux efforts du Gouvernement afghan et de la communauté internationale à cette fin.

Le Conseil se félicite à cet égard que le Président de l'Afghanistan ait décidé d'appliquer vigoureusement le programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, et en particulier de l'intensifier en prévision des élections de 2004, tout en continuant à former l'Armée nationale afghane et la Police nationale.

Le Conseil relève aussi que l'OTAN s'est engagée à élargir la mission de la Force internationale d'assistance à la sécurité en créant cinq équipes de reconstruction de province supplémentaires d'ici à l'été 2004, et d'autres encore par la suite, et que la Force et l'opération Liberté immuable sont prêtes à apporter leur concours pour assurer la sécurité du déroulement du scrutin.

Le Conseil de sécurité se félicite que les contributions annoncées pour les exercices allant de mars 2004 à mars 2007 par les participants à la Conférence de Berlin pour la reconstruction et le développement de l'Afghanistan aient atteint 8,2 milliards de dollars des États-Unis, et souligne combien il importe, à mesure qu'augmente la capacité d'absorption, qu'une partie croissante de cette aide passe par le budget de l'État afghan, sous la forme de soutien budgétaire direct ou de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan ou au Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public.

Le Conseil souligne que la culture du pavot à opium, la production et le trafic de stupéfiants constituent une grave menace à l'état de droit et au développement en Afghanistan, de même qu'à la sécurité internationale, de sorte que l'Afghanistan et la communauté internationale s'efforceront de les réduire et à terme de les éliminer, notamment en développant d'autres possibilités économiques. Le Conseil réaffirme qu'il importe que les États voisins et les pays situés sur les voies empruntées par le trafic accroissent leur coopération pour renforcer les mesures de lutte contre les stupéfiants.

Le Conseil de sécurité note que le Président Karzai a demandé lors de la Conférence de Berlin l'aide supplémentaire nécessaire pour faire échec aux stupéfiants. Il rappelle à ce propos qu'il faut mettre en oeuvre la Stratégie nationale afghane de lutte contre la drogue et les Plans d'action contre les stupéfiants en ce qui concerne la répression, la réforme de l'appareil judiciaire, les moyens d'existence remplaçant les revenus tirés de la drogue, la réduction de la demande et la sensibilisation du public. Le Conseil demande aux États Membres de soutenir la réalisation de ces plans d'action. L'Afghanistan a besoin de ressources humaines comme financières pour s'attaquer à ce problème.

Le Conseil se félicite en particulier de la Déclaration de Berlin sur la lutte contre les stupéfiants, associée à la Déclaration de Kaboul sur les relations de bon voisinage, signée par l'Afghanistan et ses voisins, ainsi que de la Conférence sur la coopération policière régionale prévue pour les 18 et 19 mai 2004 à Doha.

Le Conseil de sécurité invite le Secrétaire général à inclure désormais dans les rapports qu'il présentera au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale sur la situation en Afghanistan, outre des renseignements sur la réalisation de l'Accord de Bonn, des chapitres sur les progrès obtenus pour la mise en oeuvre de la Déclaration de Berlin et du Plan de travail du Gouvernement afghan et la promotion de la coopération régionale et internationale avec l'Afghanistan.

Le Conseil réaffirme son plein appui aux mesures prises par le Représentant spécial du Secrétaire général et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, et réitère que l'Organisation des Nations Unies

joue un rôle central et impartial dans les efforts internationaux déployés pour aider le peuple afghan à consolider la paix en Afghanistan et reconstruire le pays.

Le Conseil de sécurité demeurera saisi de la question. »